

CONSEIL : un cabinet d'avocats low cost interdit d'exercer à Limoges

A Limoges, le cabinet d'avocats [AGN AVOCATS DEVELOPPEMENT](http://www.agn-avocats.fr) / T : 01.40.59.90.18 (siège à Paris), franchise d'un réseau national installé depuis janvier 2018 en centre-ville est sous le coup d'une interdiction d'exercer au nom de la "déontologie". Saisies, la Cour d'appel et l'Autorité de la concurrence ne devraient pas se prononcer avant plusieurs mois. AGN, franchise d'avocats cassant les prix sur le marché français depuis 2012, attaque devant l'Autorité de la concurrence et la Cour d'appel l'Ordre des avocats local qui refuse de l'inscrire au barreau. www.agn-avocats.fr